

MAIRIE

Avignon, le 14 JUIN 2019

19 JUIN 2019

Entraigues sur la Sorgue
84320

MAURICE CHABERT

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur Guy MOUREAU
Maire

Hôtel de Ville

35 Place du 8 Mai 1945

84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

NR. 12040	
Maire <input type="checkbox"/>	DGS <input type="checkbox"/>
Pour Instruct.	Pour Info
URBA	

Monsieur le Maire,

Vous m'avez communiqué le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre Commune, afin de recueillir l'avis du Conseil départemental de Vaucluse, conformément à l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme.

Je vous informe que j'émetts un avis favorable, assorti de réserves, sur ce projet.

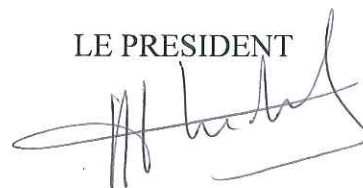
II.1.2 Les extensions et annexes en zone agricole

Le Code de l'Urbanisme a été assoupli pour permettre les extensions et annexes des habitations existantes, de façon mesurée, en zones agricoles et naturelles. La modification de la règle, dans le projet de PLU, conduit à autoriser une emprise au sol totale des annexes et piscine, à hauteur de 60 m². On ne peut plus considérer ces surfaces comme limitées, elles vont au-delà de la doctrine validée par la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. Ces surfaces sont conséquentes pour des annexes et risquent de conduire à une transformation en habitation, accentuant le mitage. Il est donc demandé de réduire cette disposition, à la valeur de 40 m² au total, pour l'emprise au sol de ces annexes bâties.

Une fois le document approuvé, je souhaiterai que mes services soient destinataires d'un exemplaire de la version applicable, de préférence sous format numérique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

LE PRÉSIDENT



Maurice CHABERT